



Supermarchés, vigiles, sacs à dos, et autres...

Par **Chamerl**, le **16/07/2009** à **01:20**

Bonjour Aux deux questions de fab 1 du 20/06/09, « Un vigile peut-il nous obliger à laisser un sac à dos à l'entrée d'un magasin ? » et « Pouvez-vous me donner les références du texte de loi correspondant ? » vous ne répondez qu'à la première. Pouvez-vous spécifiez s.v.p. le(s) article(s) de loi précis et d'éventuels cas de jurisprudence ? Le refus d'obtempérer à la demande de laisser son sac à l'entrée – y compris si celui-ci comporte des éléments vitaux pour vous (médicaments, objets ou documents de valeur, téléphone(s) pour être joint en urgence, ect.) – autorise-t-il les responsables du magasin à vous en interdire l'entrée ? Ce refus peut-il dans ce cas être considéré comme « un refus de vente » ? Et quid de la discrimination entre sacs de tailles et de factures diverses, portés éventuellement par des personnes d'âges et de sexe différents ? Merci à l'avance de nous éclairer de façon rigoureuse.

Chamerl